



La Grande-Bretagne se déclare favorable à la cotation de Shein au London Stock Exchange, ce géant de l'ultra-fast fashion.

## Les Britanniques déroulent le tapis rouge pour accueillir Shein, le géant chinois de l'ultra-fast Fashion !



Jean-François Limantour  
President of Evalliance



1 août 2024

### Vérité en deçà de la Manche, erreur au-delà ?

Lorsqu'elle était membre de l'UE, la Grande-Bretagne n'entretenait pas toujours avec ses partenaires européens des relations solidaires et harmonieuses. Depuis le Brexit de janvier 2020, les Britanniques ont encore renforcé leur politique insulaire, dans une volonté farouche de défendre les intérêts économiques de l'Union Jack.

Concernant le textile, deux logiques économiques s'affrontent. Alors que la Chine est dans le collimateur de la Commission européenne, l'ensemble des députés britanniques du Conservative Party et du Labour Party font les yeux doux aux Chinois.

Ainsi le projet d'accueillir Shein à la Bourse de Londres, entre en tout à fait dans la philosophie du nouveau gouvernement travailliste pour qui « augmenter les investissements, la productivité et la croissance » est prioritaire. Et l'arrivée de Shein dont la valorisation en Bourse pourrait atteindre 50 milliards de livres sterling (environ 59 milliards d'euros) renforcera la place financière de Londres, en perte de vitesse.

Dans une optique socio-libérale, les Britanniques veulent aussi que les consommateurs, notamment les plus modestes, puissent acheter des vêtements à bon marché. Aussi, à l'inverse de Bruxelles qui envisage de mettre fin à l'exemption de droits de douane communautaires sur les commandes de moins de 150 euros, mesure qui vise tout particulièrement les plateformes de distribution textiles chinoises, les parlementaires anglais se prononcent résolument contre tout changement législatif douanier susceptible de contrarier la percée de l'ultra-fast fashion outre-Manche.

Qui a raison ? Londres qui se soucie d'abord du pouvoir d'achat des consommateurs ou Bruxelles pour qui la question des droits de l'homme et du réchauffement climatique est prioritaire ? D'un côté le pragmatisme économique et le bien-être social, de l'autre la morale et la vertu. Difficile de trancher. Personnellement, j'ai une pensée pour ces millions de gens dont, comme disait Coluche, « les fins de mois sont difficiles, surtout les trente derniers jours ».

## **S'ils n'ont plus de pain, qu'ils mangent de la brioche ! (Marie-Antoinette, Reine de France)**

Depuis 50 ans, la part relative de budget d'habillement des ménages européens ne cesse de baisser. En France, les dépenses d'habillement en valeur absolue ont même reculé de 14 % entre 2003 et 2023. Cette contraction tendancielle du marché vestimentaire, problème n°1 de la filière textile-habillement, a été boostée par l'inflation qui a rogné le pouvoir d'achat des consommateurs. Mais plus fondamentalement, elle illustre un changement structurel des modes de consommation au détriment de l'habillement et en faveur de secteurs comme l'électronique ou les loisirs.

En clair, la mode ne fait plus rêver et les consommateurs se tournent vers des vêtements bon marché, produits généralement en Asie. D'où le succès de distributeurs comme Shein qui propose des vêtements à prix imbattables : un jean à 12,78 euros, un chemisier à 3,49 euros, une robe de soirée à 11,49 euros.

Si elle est prise par la Commission européenne, en 2028 ou immédiatement comme le demandent les organisations professionnelles, la mesure douanière va augmenter de 12 % (droit sur la plupart des vêtements) le prix des produits. D'où deux questions auxquelles la réponse ne fait pas de doute : l'industrie européenne est-elle capable de proposer une offre vestimentaire à des prix compétitifs par rapport à l'offre de Shein ou de Temu, même si celle-ci est augmentée de 12 % ? Penser que ces dizaines de millions de consommateurs européens qui, pour des raisons budgétaires, achètent du bas de gamme chez Shein ou Temu vont se mettre à acheter du moyen de gamme européen n'est-elle pas une idée totalement hors sol ?

## **Concurrence déloyale ?**

Vouloir appliquer un droit de douane aux vêtements qui entrent dans l'Union européenne pour des commandes inférieures à 150 euros est parfaitement légitime. Mais cette mesure aura un effet négligeable sur les flux d'importation, aucun effet positif pour l'industrie européenne de l'habillement et un impact quasi nul sur l'environnement.

Dans leurs argumentaires, les organisations professionnelles des industries européennes et françaises de l'habillement fustigent la « concurrence déloyale » de Shein et de Temu en invoquant l'absence de droits de douane sur les colis postaux de moins de 150 euros et les conditions sociales des productions chinoises. Soit, mais alors pourquoi viser spécifiquement Shein et Temu ? En 2023, l'Union européenne a importé 4,9 milliards de vêtements dont plus de 3 milliards à droits nuls, notamment en application du régime douanier Tout Sauf les Armes, du SPG+ ou d'accords de partenariat : par exemple 1,11 milliard d'articles du Bangladesh, 237 millions du Pakistan, 163 millions du Cambodge, 151 millions du Myanmar, etc. et 1,37 milliard de vêtements de Turquie au titre de son accord d'Union douanière avec l'UE.

Ne s'agit-il pas là aussi de concurrence déloyale ? Comment expliquer la position à géométrie variable, dénonçant l'exonération de droits de douane pour les colis postaux de Shein et Temu mais pas celle des vêtements importés du Bangladesh, du Cambodge ou de Turquie ? Quant aux conditions sociales de production, qui peut raisonnablement penser qu'elles sont seulement détestables en Chine mais correctes au Bangladesh où existent pourtant de véritables bagnes industriels ou par exemple au Myanmar, pays responsable de l'abominable génocide des Rohingyas musulmans et dont l'industrie est essentiellement composée d'entreprises à capitaux chinois ?

Pourquoi ne pas dénoncer ces régimes douaniers spéciaux octroyés par l'UE à des pays à très bas salaires ( pour le salaire de base d'une ouvrière française on rémunère 20 ouvrières bangladaises) et qui bafouent les droits de l'homme les plus élémentaires ? Et alors pourquoi ne pas dénoncer les productions européennes délocalisées dans ces pays et le sourcing de la quasi-totalité des grands distributeurs européens qui commercialisent les vêtements made in Bangladesh, in Cambodia ou in Myanmar ? Tout ceci interpelle sur la stratégie européenne de l'industrie de l'habillement et de la Commission de Bruxelles. Mais en ont-ils une ?

Jean-François Limantour